

Devenir professeur des écoles

Un parcours pour s'y préparer :

Le parcours préparatoire au professorat des écoles

À QUI S'ADRESSE LE PPPE ?

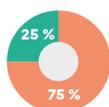
Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) s'adresse aux bacheliers. C'est un itinéraire de préparation de 3 ans pour entrer en master MEEF, puis être candidat au concours régional de recrutement de professeurs des écoles (CRPE).

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES ENSEIGNEMENTS ?

Le PPPE est un parcours de licence fondé sur une alternance de cours lycée / université.

La proportion des cours au lycée et à l'université évolue durant les 3 années.

En licence 1 (L1)



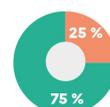
- 3 semaines lycée
- 1 semaine université

En licence 2 (L2)



- 2 semaines lycée
- 2 semaines université

En licence 3 (L3)



- 1 semaine lycée
- 3 semaines université

En L1 et L2

28 semaines de cours par an
+ 3 semaines de stage en école
= 31 semaines

En L3

27 semaines de cours
+ 4 semaines de mobilité à l'étranger
= 31 semaines

LES ATOUTS D'UN PARCOURS POLYVALENT, À L'IMAGE DU MÉTIER DE PROFESSEUR DES ÉCOLES

- **Polyvalent**, il porte sur les savoirs, la méthode, la pédagogie, la didactique de toutes les disciplines enseignées à l'école primaire.

- **Exigeant**, il nécessite un engagement et un travail réguliers.

- Un **accompagnement proche et personnalisé** pour acquérir un niveau élevé de maîtrise des disciplines, intégrer un master MEEF et se présenter au concours régional de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) dans les meilleures conditions.

ILLUSTRATION EN VIDÉO



Depuis la rentrée 2021, le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est dispensé au lycée Pascal Paoli de Corte, en partenariat avec l'Université de Corse. Illustration en vidéo (2min50) sur :

<https://www.ac-corse.fr/pppe>

**POUR ALLER PLUS LOIN,
RENDEZ-VOUS SUR :**

DEVENIR ENSEIGNANT.GOUV.FR

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

CONTACTS POUR S'INSCRIRE :

Courriel :
scolarite.centrale@univ-corse.fr

Téléphone : **04 95 45 06 86**